

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marc BARRON, David CARABIN.

Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Bertrand KLING

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 5 décembre 2014

N° 2014-121

Objet : Cession de diverses parcelles par l'EPFL - Arbitrages fonciers 2013 - Modification du taux de TVA

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Par délibérations n° 57.2013 en date du 26 juin 2013 et 2014.018 en date du 24 février 2014, le conseil municipal a acté l'acquisition de diverses parcelles appartenant à EPFL.

Les modalités de remboursement s'établissent sur un échancier de 10 annuités, mais il convient d'actualiser le taux de TVA porté à 19,6% à 20% depuis le 1^{er} janvier 2014. Le nouvel échancier s'établit donc comme suit :

Date d'échéance	Capital à rembourser	Actualisation	Annuités
À la signature de l'acte, année N	89 805,23 €	/	89 805,23 €
N+1	51 606,46 €	516,06 €	52 122,52 €
N+2	51 606,46 €	1 032,13 €	52 638,59 €
N+3	51 606,46 €	1 548,19 €	53 154,65 €
N+4	51 606,46 €	2 064,26 €	53 670,72 €
N+5	51 606,46 €	2 580,32 €	54 186,78 €

N+6	51 606,46 €	3 096,39 €	54 702,85 €
N+7	51 606,46 €	3 612,45 €	55 218,91 €
N+8	51 606,46 €	4 128,52 €	55 734,98 €
N+9	51 606,50 €	4 644,58 €	56 251,08 €
TOTAL	552 467,30 €	23 222,90 €	575 690,20 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 Décembre 2014,

Vu les délibérations n° 57.2013 et 2014.018 du conseil municipal en date des 26 juin 2013 et 24 février 2014,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

(5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Salvatore LIVOLSI)

- **PREND ACTE** de la modification de la première échéance relative au paiement de la TVA à un taux de 20%,
- Les crédits budgétaires seront inscrits au budget communal.



Le Maire,
Bertrand KLING